

Réf. >

CAPEB.PL/FC.12.162

Mont-de-Marsan, le 20 novembre 2012

Monsieur le Maire
Jean-Claude DEYRES
Mairie de Morcenx
2 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx

Monsieur le Maire,

Vous avez été informé du très vif mécontentement des entreprises artisanales du Bâtiment face à l'augmentation considérable et subite de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'elles doivent acquitter en 2012, à la suite de la délibération par votre Conseil portant la base de la cotisation minimum à un montant très élevé.

Beaucoup de mes collègues artisans sont aujourd'hui dans l'incapacité de faire face à de telles augmentations de charges, compte tenu du contexte économique et de la crise qu'ils traversent.

Dans ces circonstances, je vous demande de procéder à l'annulation de la délibération que vous avez prise et qui a pour conséquence des augmentations de charges disproportionnées et injustifiées.

Il en va de la survie de nos entreprises artisanales qui contribuent, vous le savez, au maintien de l'emploi sur notre territoire et au dynamisme du tissu économique local.

A l'heure où le Gouvernement annonce par ailleurs une augmentation de la TVA à 10% en 2014 pour les entreprises du Bâtiment, et une exonération d'une année supplémentaire de la CFE par les auto-entrepreneurs, vous comprendrez la colère et l'exaspération de nos collègues artisans face à une telle pression fiscale.

Je vous informe que notre organisation professionnelle a également saisi le Préfet du Département de cette question. Notre Président National est immédiatement intervenu auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur Pierre MOSCOVICI, et de Monsieur Jérôme CAHUZAC, Ministre Délégué, Chargé du Budget afin que les entreprises concernées soient autorisées à surseoir au règlement de la CFE ou à obtenir un dégrèvement, notamment pour celles qui sont prélevées automatiquement, tant qu'une solution équitable n'aura pas été trouvée.

Je reste bien entendu à votre disposition pour vous rencontrer, sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma haute considération.

Contact : François CORBI
Tel : 05 58 75 60 99 - 06 43 72 51 31
Mail : f.corbi@capeb-landes.fr

Patrick LALANNE
Président